

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: [www.au.int](http://www.au.int)

---

SC17439

**CONSEIL EXÉCUTIF  
VINGT-NEUVIÈME SESSION ORDINAIRE  
10-15 JUILLET 2016  
Kigali (RWANDA)**

**EX.CL/981(XXIX) Add.1**  
Original : français

**LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX  
FILLES EN AFRIQUE, NOTAMMENT LE ROLE DES ORGANES DE  
SECURITE POUR Y METTRE FIN**  
*(Point proposé par l'Algérie)*

**LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES  
EN AFRIQUE, NOTAMMENT LE ROLE DES ORGANES DE  
SECURITE POUR Y METTRE FIN  
(Point proposé par l'Algérie)**

---

**I. Contexte et raisons ayant sous-tendu la tenue de la 5<sup>ème</sup> Assemblée Générale sur « La Déclaration Internationale de Kigali » :**

1. Inscrite dans le prolongement des efforts visant à la réalisation de l'égalité des genres et de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, et de la Campagne «Tous ensemble contre les violences faites aux Femmes et aux Filles » (UNITE), initiée en 2008 par le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki Moon, la 5<sup>ème</sup> Assemblée Générale sur la Déclaration internationale de Kigali (KICD), tenue les 7 et 8 mars 2016, à Alger, est intervenue, pour confirmer les engagements antérieurs visant la protection des femmes et des filles contre toute forme de violence.

2. Cinquième du genre, l'Assemblée Générale sur la « Déclaration internationale de Kigali », s'est déroulée dans un contexte fortement marqué par la reconnaissance croissante du rôle de l'appareil sécuritaire dans les efforts destinés à mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles en Afrique, et ce en droite ligne de la Déclaration Internationale de Kigali d'octobre 2010 sur ce thème.

3. Il convient de rappeler que l'Assemblée Générale sur la Déclaration Internationale de Kigali (KICD) a été conçue comme « une plateforme décisionnelle renfermant des recommandations qui exhortent les gouvernements, la société civile, les organisations féminines, le secteur privé, les médias des Etats membres et l'ensemble du système des Nations Unies à conjuguer leurs efforts pour mettre fin à toute forme de violence faite aux femmes ».

4. Convoquée dans le cadre de la poursuite des Assemblées générales précédentes sur la Déclaration de Kigali, et inspirée à la fois par le **thème de l'Union Africaine pour 2016 « Année africaine des droits de l'Homme et des peuples, avec un accent particulier sur le droits des femmes »**, et par la Campagne onusienne de la lutte contre les violences faites aux femmes, la 5<sup>ème</sup> Assemblée Générale sur « la Déclaration Internationale de Kigali » s'est fixée pour objectif ultime d'appréhender la problématique des « violences faites aux femmes et aux filles » sous l'angle d'une approche fondée sur les droits de l'homme, en adéquation avec les normes internationales en vigueur.

5. Dans le cadre de la poursuite des orientations stratégiques prévues par la Déclaration de Kigali de 2010, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Assemblées Générales sur la Déclaration de Kigali se sont, respectivement tenues en 2012 et en 2013, au Burundi et au Bénin. C'est à l'occasion de la 4<sup>e</sup> Assemblée Générale, tenue en 2014, à Kigali, sous le thème : « Tous ensemble contre les violences faites aux femmes et aux filles » que le choix s'est porté sur l'Algérie pour abriter la 5<sup>ème</sup> Assemblée Générale sur la Déclaration de Kigali. Ce choix s'inscrit dans le cadre des efforts déployés avec constance par le Gouvernement

algérien, sous l'impulsion du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, en matière de promotion des droits fondamentaux de la femme, en général, et de la lutte de la violence dont elle peut être victime, en particulier.

6. Le choix ainsi porté sur l'Algérie est également intervenu en reconnaissance du niveau de professionnalisme et de modernisation atteint par la police algérienne, laquelle s'appuie sur des moyens et des technologies de pointe dans l'accomplissement de ses missions, dans le plein respect des droits de l'homme, grâce à la nouvelle dynamique impulsée, notamment par la mise en place d'un mécanisme de « coopération policière africaine » (AFRIPOL). Aussi, la tenue à Alger de la 5<sup>ème</sup> Assemblée Générale sur la Déclaration Internationale de Kigali (KICD), traduit la volonté de l'Algérie de contribuer, avec l'ensemble des pays africains, à la dynamique du partage d'expériences et des pratiques optimales en la matière.

7. Compte tenu de l'importance d'œuvrer pour la protection des femmes et des filles contre la violence basée sur le genre, la 5<sup>ème</sup> Assemblée Générale sur la Déclaration Internationale de Kigali s'est voulu être un signal fort pour encourager davantage les réformes engagées par les institutions policières africaines dans la protection et la promotion des droits humains fondamentaux, notamment ceux de la femme.

8. Inscrite en droite ligne avec les aspirations de l'Agenda 2063 relatives à la promotion et au respect des droits humains, ainsi qu'avec l'objectif n°5 de l'Agenda 2030 consacrant l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles à tous les niveaux, la Réunion d'Alger sur la Déclaration Internationale de Kigali a rappelé que la violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits de l'homme et une atteinte à la dignité humaine, tout en réitérant la détermination des Etats participants à mettre un terme à l'impunité qui profite aux auteurs de ces violences.

9. En effet, et bien que consacrés notamment par la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples (1981), de l'Acte constitutif de l'UA (2001), du Protocole de Maputo sur les Droits des Femmes en Afrique (2003), de la Déclaration Solennelle sur l'Egalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique (2004), les droits fondamentaux des femmes restent gravement menacés par les violences faites dont elles sont trop souvent victimes. C'est pourquoi, les représentants des polices africaines, présents à la réunion d'Alger se sont penchés sur de nouvelles mesures destinées à apporter des réponses adéquates aux multiples formes de violence basées sur le genre, en s'inspirant des expériences et des approches développées par les pays africains, ainsi que sur l'expertise des agences et experts onusiens compétents.

## II. **Apports de la 5<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Conférence sur la Déclaration de Kigali:**

10. Conformément aux objectifs-cibles de la Déclaration Internationale de Kigali de 2010, la réunion d'Alger s'est vue confier la mission de formuler des actions clés en vue de mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles en Afrique. A ce titre, les travaux ont été sanctionnés par l'adoption de **la Plate-forme d'Alger sur le « Rôle des**

**Organes de Sécurité pour Mettre Fin aux Violences faites aux Femmes et aux Filles en Afrique** » qui formule les recommandations ci-après:

**Dans le domaine légal et réglementaire :**

- adapter des législations nationales respectives avec les traités internationaux relatifs aux droits de l'Homme ratifiés ;
- mettre à jour du cadre juridique relatif à la violence contre les femmes et les filles, à travers le Continent africain, afin notamment de faciliter les enquêtes, les poursuites judiciaires et la prise en charge des victimes ;
- l'élaboration de programmes d'action nationaux visant l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes à l'Horizon 2030 fondé, entre autres sur des lignes de conduite à observer dans le traitement des cas identifiés dans le cadre de la réponse des services de sécurité pour réaliser les objectifs du développement durable ;

**Dans le domaine de la professionnalisation des organes chargés de l'application de la loi :**

- organiser des formations aux agents chargés de l'application de la loi sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, à travers le Continent, sur la base des instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme, incorporant les expériences et les meilleures pratiques pertinentes en la matière ;
- développer le professionnalisme des organes de sécurité africains en vue de renforcer leur efficacité en favorisant les différentes formules de partenariats et en améliorant la collecte de données tendant à l'élaboration de politiques adéquates visant à mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles ;
- encourager les politiques de recrutement des femmes à tous les échelons des organes sécuritaires, tout en veillant à leur accès aux postes de responsabilité ;
- favoriser l'échange d'informations et renforcer les synergies de partenariats entre toutes les parties prenantes au niveau national pour une meilleure détermination des objectifs de la culture de la prévention, la promotion efficace de la justice et la lutte contre l'impunité ;

**Dans le domaine de la coopération et du partage d'expériences et des bonnes pratiques:**

- améliorer la coopération entre les services de sécurité en s'appuyant en particulier sur le mécanisme d'AFRIPOL, notamment en termes d'échange d'information, de renforcement des capacités, de partage des expériences

de bonnes pratiques et de développement de bases de données, y compris celle relative à la violence faite aux femmes et aux filles à la faveur du plan d'action 2016-2018 ;

- exhorter l'ensemble du système onusien, les gouvernements, la société civile, les organisations féminines, le secteur privé et les médias, à conjuguer leurs efforts pour éliminer toute forme de violence à l'égard des femmes et des filles, en associant les hommes dans cette démarche ;
- s'inspirer des approches développées par les experts de l'ONU, des plans et autres stratégies mis en œuvre dans différents pays, afin de mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles ;
- harmoniser les Procédures d'Opérations Standards, la formation conjointe, ainsi que les exercices de simulation, pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles ;
- continuer à partager et faire connaître les expertises accumulées dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. Dans ce cadre, l'Assemblée a considéré le modèle du guichet unique « One Stop Centre ISANGE », comme pratique réussie de prévention et de soutien aux femmes souffrant de violence due au genre au niveau du Rwanda, de même que l'expérience algérienne, fondée sur une stratégie nationale multisectorielle combinant la mobilisation et la synergie de plusieurs acteurs ;

**Dans le domaine de la mobilisation, notamment au niveau africain :**

- le lancement d'une campagne médiatique africaine de sensibilisation contre les violences faites aux femmes et aux filles dans le cyberspace pour juguler son impact sur les cibles potentielles ;
- le renouvellement de l'engagement des Etats membres à mettre en œuvre l'appel à l'action de la Campagne de l'Union Africaine, pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles.

**11.** Enfin, la 5<sup>ème</sup> Assemblée Générale sur la Déclaration de Kigali tout en exprimant la reconnaissance au soutien apporté par les gouvernements respectifs de l'Algérie, du Rwanda et de l'Ouganda, pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles, a apprécié l'offre de la République du Rwanda d'accueillir la première convention de ce genre en novembre 2016, et celle de la République de l'Ouganda d'avoir accepté d'accueillir la 6<sup>e</sup> Conférence Internationale KICD, sur le rôle des organes de sécurité pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles, qui se tiendra en 2017.

**III. 27<sup>e</sup> Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Union africaine :**

**12.** Compte tenu de ce qui précède, il est proposé que la 27<sup>e</sup> Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA, en cohérence avec le thème de l'Année 2016,

approuve les recommandations contenues dans la Plate-forme d'Alger sur le « Rôle des Organes de Sécurité pour Mettre Fin aux Violences faites aux Femmes et aux Filles en Afrique » et endosse en conséquence ce document, conformément aux procédures applicables.

**5<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE DE LA CONFERENCE  
INTERNATIONALE DE KIGALI (KICD)**

Résidence El Mithak / Alger, les 07 et 08 mars 2016

**PLATE FORME D'ALGER SUR LE ROLE DES ORGANES DE SECURITE POUR  
METTRE FIN AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES**

Nous directeurs et inspecteurs généraux de police africains :

**Rappelant** que la violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits de l'Homme et une atteinte à la dignité humaine ;

**Engagés dans** la campagne mondiale (2008-2015), « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », lancée en date du 25 février 2008, par le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies ;

**Exprimant** notre préoccupation quant à la complexité des situations induites par la diversité des facteurs socioéconomique et culturel, nécessitant par conséquent une prise en charge globale de la violence faite aux femmes et aux filles ;

**Réaffirmant** la mobilisation des pays quant à l'application des résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889 du Conseil de Sécurité de l'ONU, relatives à la VAWG et le rôle des femmes dans la consolidation de la paix ;

**Résolument décidés** à mettre un terme à l'impunité qui profite aux auteurs des violences à l'égard des femmes et des filles ;

**Soulignant** qu'une lutte efficace contre la violence à l'égard des femmes requiert une synergie d'action entre les organes chargés de l'application de la loi, les partenaires institutionnels, la société civile, les médias, etc...

**Considérant**, l'engagement résolu des organes chargés de l'application de la loi des pays africains, représentés à la présente Assemblée, pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles et à toutes les formes d'impunité ;

**Saluant** les avancées notables, enregistrées dans plusieurs pays africains, en matière d'adaptation des cadres politiques, juridiques et opérationnelles, visant la prévention de la violence faite aux femmes et aux filles, la prise en charge des victimes, la promotion de la justice et la réparation du préjudice ;

**Prenant acte, en outre**, de la pertinence des recommandations issues des Assemblées Générales précédentes de la Déclaration de la Conférence Internationale de Kigali (KICD) sur le rôle des organes de sécurité pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles.

**Recommandons, par la présente plateforme d'Alger ce qui suit :**

- l'adaptation des législations respectives avec les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés ;
- la mise à jour du cadre juridique relatif à la violence contre les femmes et les filles à travers le continent africain, afin notamment de faciliter les enquêtes, les poursuites judiciaires et la prise en charge des victimes ;
- l'organisation de formations aux agents chargés de l'application de la loi sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, à travers le continent, sur la base des instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme, incorporant les expériences et les meilleures pratiques pertinentes ;
- développer le professionnalisme des organes de sécurité africains en vue de renforcer leur efficacité en favorisant les différentes formules de partenariats et en améliorant la collecte de données tendant à l'élaboration de politiques adéquates visant à mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles ;
- encourager les politiques de recrutement des femmes à tous les échelons des organes sécuritaires, tout en veillant à leur accès aux postes de responsabilité ;
- favoriser l'échange d'informations et renforcer les synergies de partenariats entre toutes les parties prenantes au niveau national pour une meilleure détermination des objectifs de la culture de la prévention, la promotion efficace de la justice et la lutte contre l'impunité ;
- améliorer la coopération entre les services de sécurité en s'appuyant en particulier sur le mécanisme d'AFRIPOL notamment en termes d'échange d'information, de renforcement des capacités, de partage des expériences de bonnes pratiques et de développement de bases de données, y compris celle relative à la violence faite aux femmes et aux filles à la faveur du plan d'action 2016-2018 ;
- exhorter l'ensemble du système onusien, les gouvernements, la société civile, les organisations féminines, le secteur privé et les médias, à conjuguer leurs efforts pour éliminer toute forme de violence à l'égard des femmes et des filles, en associant les hommes dans cette démarche ;
- s'inspirer des approches développées par les experts de l'ONU, des plans et autres stratégies mis en œuvre dans différents pays, afin de mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles ;



- l'exigence et l'impératif d'harmoniser les Procédures d'Opérations Standards, la formation conjointe, ainsi que les exercices de simulation, pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles ;
- continuer à partager et faire connaître les expertises accumulées dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. Dans ce cadre, l'Assemblée a considéré le modèle du guichet unique « One Stop Centre ISANGE », comme pratique réussie de prévention et de soutien aux femmes souffrant de violence due au genre au niveau du Rwanda, de même que l'expérience algérienne, fondée sur une stratégie nationale multisectorielle combinant la mobilisation et la synergie de plusieurs acteurs ;
- l'élaboration de programmes d'action nationaux visant l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes à l'Horizon 2030 fondé, entre autres sur des lignes de conduite à observer dans le traitement des cas identifiés dans le cadre de la réponse des services de sécurité pour réaliser les objectifs du développement durable ;
- le lancement d'une campagne médiatique africaine de sensibilisation contre les violences faites aux femmes et aux filles dans le cyberspace pour juguler son impact sur les cibles potentielles ;
- le renouvellement de leur engagement à mettre en œuvre l'appel à l'action de la Campagne de l'Union Africaine, pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles ;
- expriment leur reconnaissance au soutien apporté par les gouvernements respectifs du Rwanda et de l'Ouganda, pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles, les membres du KICD apprécient l'offre de la République du Rwanda d'accueillir la première convention de ce genre en novembre 2016, et remercient la République de l'Ouganda d'avoir accepté d'accueillir la 6<sup>ème</sup> Conférence Internationale KICD, sur le rôle des organes de sécurité pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles, qui se tiendra en 2017.

**Alger, le 08 mars 2016**

2016

Combating violence against women and girls in Africa, particularly the role of security organs in ending it/Algiers platform on the role of security organs in ending violence against women and girls (Item Proposed by the Republic of Algeria)

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/2933>

*Downloaded from African Union Common Repository*